

Et maintenant, c'est au tour des avocats de se mettre en grève...



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 05 janvier 2020

Source [Boulevard Voltaire] L'histoire se renouvelle à chaque fois. Un gouvernement décide, à tort ou à raison, et souvent les deux à la fois, une réforme qui touche aux droits acquis de certains. Mêlant technocratie, démagogie et brutalité, et au terme d'une concertation qui ne trompe que les naïfs ignorant tout des [injonctions d'une Commission européenne](#) aussi envahissante que discrète, il impose ses mesures.

Les syndicats jouent leur jeu : [blocage des transports](#), blocage du pays. Nous sommes habitués à ces prises d'otages par des gréviculteurs financés par l'État. Tout cela se terminera par un compromis : épuisement des grévistes, exaspération des Français, volonté du gouvernement de sortir d'une crise interminable, tout est question de rapports de force. Et la réforme, pour l'essentiel, passera.

Tout n'est pas critiquable, dans ce projet. L'honnêteté oblige à reconnaître l'archaïsme de régimes spéciaux devenus injustifiables et leur coût exorbitant. Même si, en réalité, personne n'y comprend plus rien. Que deviendra, par exemple, le privilège conféré aux fonctionnaires dont la retraite est calculée sur les six derniers mois de salaire, contre les vingt-cinq meilleures années dans le privé ? Et qui peut affirmer qu'un régime unique est une solution, alors que l'évidence commande de laisser partir plus tôt de nombreuses professions aux conditions de travail pénible ?

Au rang de ces archaïsmes bien français que le monde entier nous envie, l'attitude de certaines professions libérales prêterait à sourire si ce n'était si grave. Parmi elles, la profession d'avocat dont les instances nationales ont décrété une grève totale à partir du 6 janvier. Comme si la grève des audiences n'était pas moins insupportable que celle des trains... Et comme si une telle grève avait la moindre chance de faire plier un pouvoir auquel la basoche s'est rendue très antipathique par ses vociférations inutiles.

Les barreaux français n'assureront donc plus les audiences à compter de lundi prochain. Ils participeront à des manifestations avec le moustachu de la CGT... Vieil atavisme judiciaire, qui remonte à la fronde des parlementaires du XVIIIe siècle, gauchisation de la profession, paresse intellectuelle et lâcheté politique semblent se mêler pour aboutir à des gesticulations sans intérêt. L'immense majorité des avocats a voté Macron ; l'immense majorité des avocats est europhile ; l'immense majorité des avocats ignore le lien entre le libéralisme du Président, les injonctions de Bruxelles et la réforme. Mais l'immense majorité la conteste.

[Cette spoliation dont ils seront victimes](#), parce qu'il faudra bien supprimer leur régime autonome bien administré et bien pourvu de réserves, aurait pu être évitée si le Conseil national des barreaux avait fait son travail de négociation !

Et s'ils veulent agir efficacement, qu'ils usent d'autres moyens. Que leurs instances nationales leur proposent dans une action concertée, de payer leur TVA par chèque avec une semaine de retard. C'est illégal et, à titre individuel, très dangereux. Aussi illégal que de bloquer les routes ou d'empêcher les non-grévistes de travailler... Quand une profession entière le fait, l'abandon de toute poursuite fiscale fait partie de la négociation ultérieure. L'état des finances publiques est tel que le coup de semonce pourrait être efficace. Qu'ils consignent leurs cotisations URSSAF sur le compte de leur bâtonnier. Ils ne nuiront pas à leurs clients, mais au Léviathan qui les dévore. Mais est-ce cela qu'ils souhaitent ?

Pendant ce temps, Castaner et ses sbires regardent défiler les manifestants, laissent passer les casseurs et cognent à tout va. Et à la fin, effrayé par l'anarchie, le bon peuple remercie le régime de sa fermeté. Jusqu'à la prochaine réforme, la prochaine grève, le prochain blocage. L'histoire se renouvelle à chaque fois.

05/01/2020 07:00